

Burundi : La Banque centrale interdit les transactions en devises étrangères

@rib News, 03/08/2010 â€“ Source XinhuaLâ€™association Parole et Action pour le Râ€™veil des Consciences et lâ€™Evolution Mentalitâ€™s (Parcem), du Burundi, sâ€™insurge contre la dâ€™cision de la Banque centrale du pays dâ€™interdire lâ€™utilisation des devises dans les transactions intâ€™rieures. "Au moment oâ€™ le Burundi vient dâ€™entrer avec le 1er juillet au Marchâ€™ commun des Etats de lâ€™Afrique de lâ€™Est et se prâ€™pare â€™ entrer dans lâ€™Union douaniâ€™re de cette communautâ€™, câ€™est les autoritâ€™s de la Banque centrale dâ€™cident de se recroqueviller sur elles-mâ€™mes en interdisant lâ€™usage des devises dans les transactions intâ€™rieures du pays", a indiquâ€™ mardi Faustin Ndikumana, prâ€™sident de la Parcem. La Banque centrale burundaise indique que lâ€™usage des devises â€™ intâ€™rieur du pays, comme le paiement du loyer et minerval en devises, viole "la râ€™glementation en vigueur". "Ces mesures ne sont en rien nouvelles puisque la loi a toujours dit que les transactions se font en monnaie locale, en BIF", dâ€™clare Gaspard Sindayigaya, gouverneur de la Banque de la Râ€™publique du Burundi (BRB, Banque centrale). Le prâ€™sident de la Parcem demande aux autoritâ€™s de la Banque centrale dâ€™initier un dialogue entre les opâ€™rateurs â€™conomiques, les chercheurs et tous les autres partenaires intâ€™ressâ€™s avant de prendre des dâ€™cisions dâ€™une telle ampleur.